

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 15 avril 2026

Convocation : 02 avril 2026 Date d'affichage : 02 avril 2026

Les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-six, le mercredi quinze avril à dix-neuf heures à Trambly - salle des fêtes, sous la Présidence du doyen d'Age : M. Dominique GIBEAUX.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY M. Emmanuel FENEON Mme Nicole SCHLESSER
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET Mme Fabienne DARGAUD M. Stéphane SOTTY M. Patrick CAGNIN
Commune de MONTMELARD	Mme Laure FLEURY
Commune de NAVOUR S/GROSNE	M. David SOUFFLOT M. Jérôme BEQUIN
Commune de PIERRECLOS	M. Emmanuel ROUGEOT M. Yann DELHOMME
Commune de SAINT LEGER /LA BUSSIÈRE	M. Didier SARRAZIN
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	M. Alain BAMET
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Richard BENAS
Commune de TRAMAYES	M. Pascal BRIDAY Mme Elina BERTHOUD-DEPARDON M. Dominique GIBEAUX
Commune de TRAMBLY	M. Christophe BALVAY
Commune de TRIVY	Mme Lucienne WEISS
Commune de VEROSVRES	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : **25** Nombre de délégués présents : **25**

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : M. Gilles LAMETAIRIE

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants : M. Olivier LORNE (Bourgvilain), M. Christophe DOUARD (La Chapelle du Mont de France), M. Jacques CHORIER (Montmelard), Mme Marjorie BRETAIRE (Saint Léger sous la Bussière), Mme Manuella SOL (Saint Pierre le Vieux), Mme Maud RIGAL (Saint Point), M. Thierry BERNET (Serrières), M. Thierry MOIROUX (Trambly), M. Jean-Michel ROZIER (Trivy), M. Lionel CABATON (Verosvres).

Désignation du représentant de la Communauté de communes au sein de la SPL 71

REÇU EN PREFECTURE

le 23/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-2026.04.15-2026_45-DE

DELIB 2026-45

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2016-12-15-002 en date du 15 décembre 2016 relatif à la création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier ;
Vu la délibération n°2019-46 du 20 juin 2019 relative à la constitution d'une Société Publique Locale,
Vu la délibération n°2019-70 du 26 septembre 2019 relative à la création de la Société Publique Locale (SPL) Mâconnais Val de Saône Bourgogne du Sud,
Vu les statuts de la SPL 71,
Vu les résultats du scrutin,

Considérant que les statuts de la SPL 71 prévoit que :

- le nombre de sièges d'administrateurs est porté à 14 dont 1 pour la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier ;
- il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants.

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé de la Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** en tant qu'administrateur représentant la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier au sein de la SPL 71 Madame Laure FLEURY,
- **AUTORISE** son représentant à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées à ce titre, ainsi que toutes autres fonctions ou tous mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le Président du Conseil d'administration ;
- **AUTORISE** la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme

La Présidente,



REÇU EN PREFECTURE

le 23/04/2026

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2026-45